

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Anika Bolduc](#)

<https://www.cadre21.org/membres/01f5d7f8a22f4add9ecb7057>

Date d'obtention : 2023-03-24 18:43:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, il y a des étapes préliminaires permettant d'obtenir davantage d'informations sur la situation. Celles-ci consistent à rencontrer l'auteur du signalement ainsi que la victime en remplissant la grille d'évaluation de l'incident. Ces étapes permettent de statuer si les activités sont de nature malveillantes, ou s'il s'agit d'un acte impulsif. Selon les faits rapportés et le jugement de l'intervenant, il est possible de suivre les étapes pour la suite des choses selon la catégorisation de la situation. Dans tous les cas, les policiers doivent être contactés à la suite des interventions pour la prise en charge.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de rencontrer la victime, mais également les personnes qui peuvent corroborer les faits. Dans les cas où les sextos ont été transmis hors de l'école, il est important de référer l'auteur du signalement au poste de police. Dans tous les cas, l'aide-mémoire concernant la trousse d'intervention est un outil de travail pertinent auquel il importe de se référer.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Le jugement concernant la situation à savoir s'il s'agit d'une activité malveillante ou d'un acte impulsif puisque cela a un impact sur les prochaines étapes. De plus, cette étape influe sur la nécessité de rencontrer l'instigateur ou non. Il est donc important de se baser sur les lignes directrices de la trousse afin d'avoir un jugement éclairé.